

Procès-verbal des délibérations du conseil municipal du 24 novembre 2009

- Séance du 24 novembre 2009 Nombre de membres en exercice : 19
- Date de la convocation 19 novembre 2009 Nombre de votants : 16
- Date d'affichage de la convocation 19 novembre 2009 Nombre de procurations :

L'an deux mille neuf, le vingt quatre novembre à 20 h 45, le conseil municipal de cette commune, dûment convoqué le dix-neuf novembre deux mille neuf, s'est réuni en session extraordinaire, au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain Fort, maire.

Présents : FORT Alain, DELGUTTE Stéphanie, BONNIN Stéphane, Patrice BARBOT BAZIREAU Jean-Jacques, Hervé SABOURIN, BRAULT Fabrice, CHOLLET Marc, FAZILLEAU Christine, LAURENT Max, MARCHAND Bruno, Renaud POUGET, AMICEL Pascal, SCHMITT Susanne, PORCHER Nadette, VIAUD Joëlle

Absent(s) excusé(s) : POUGNARD Dominique, GUIOCHON Rémy, Nathalie BERNAUDEAU-MEUNIER,

Secrétaire de séance : Christine BAVEREL,

1. Approbation du procès verbal du 22 octobre 2009

La lecture du procès-verbal du dernier conseil municipal n'amène aucune remarque, il est adopté à l'unanimité.

2. Plan communal de distribution d'iode stable en cas d'accident nucléaire

Alain Fort présente aux membres du conseil ce plan communal qui a été rédigé à la demande de la Préfecture. Il a pour objet de prévoir le dispositif général organisationnel et de définir les moyens en personnel et matériels à mobiliser afin d'atteindre l'objectif fixé, à savoir :

En cas d'accident nucléaire, assurer la distribution des comprimés d'iode à la population présente sur la commune et en priorité aux enfants, aux adolescents, aux jeunes adultes de moins de 25 ans et aux femmes enceintes.

Le stock communal doit être réparti entre tous les points de distribution prévus. Il existe deux scénarios, selon que les établissements scolaires sont ouverts ou fermés.

Ce plan sera distribué à tous les conseillers municipaux, aux agents communaux et au groupe scolaire.

3. Travaux de peinture dans la salle de motricité de l'école maternelle

Après les travaux de remplacement des huisseries, les murs de cette salle ont besoin d'être refaits et repeints. Cette salle étant occupée toute l'année (école et CLSH), sauf pendant les vacances de Noël, il fallait trouver un artisan qui puisse réaliser les travaux à cette date.

Après consultation, deux devis ont été reçus :

- Christophe Meunier (1.858.85 € TTC, avec une toile de verre standard), qui ne peut réaliser les travaux à Noël,
- Christophe Yvon qui a adressé 2 propositions : 1) peinture simple à 1.737.98 € TTC ; 2) avec revêtement mural type GoProtect pour 2.054,03 € TTC

La commission Aménagement propose au conseil d'agréer cette dernière offre car le revêtement spécifique assure une très bonne protection et une grande durabilité. De plus, les murs ayant été très abîmés par les travaux, le ragréage des murs serait meilleur. C. Yvon peut réaliser les travaux pendant les vacances de fin d'année ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, **le conseil municipal choisit de faire exécuter les travaux par Christophe Yvon sur la base de sa deuxième proposition, avec revêtement mural type GoProtect pour 2.054,03 € TTC**

4. Achat de la parcelle ZT 89

Cette parcelle de 726 m² est attenante au lotissement du Nombreuil. Une erreur de bornage à la création de ce lotissement a laissé cette parcelle isolée lors de la vente des lots. Le lotisseur (sarl AVIM) se trouvant en liquidation judiciaire, le mandataire chargé de la liquidation a demandé à la municipalité, en 2007, d'acquérir cette parcelle pour l'euro symbolique. Sachant que cette parcelle de 726 m² est toute en longueur, le long du chemin rural donnant sur la rue du Château, et qu'il est impossible d'en tirer parti sauf pour des plantations, sachant également que la commune entretient déjà ce terrain, le conseil municipal, dans sa séance du 26 novembre 2007, avait accepté d'acquérir cette parcelle pour l'euro symbolique. Le notaire demande aujourd'hui au maire de prendre une nouvelle délibération avec la mention «cession vente à un euro », le terme « euro symbolique n'étant pas valable.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, **le conseil municipal approuve l'acquisition par la commune de Fors de la parcelle cadastrée ZT 89, dans le cadre d'une cession vente à un euro.**

5. Aménagement du Triangle du centre bourg (Grand-rue, rue de la Poste, rue de la Mairie)

Alain Fort fait part à l'assemblée que le Conseil général accorde – dans le cadre du programme Proxima 2008/2013 – des subventions « aide à la décision » qui financent 80 % du montant d'études pour l'aménagement urbain notamment (avec un plafond de 20.000 €, soit une subvention maximale de 12.00 €).

Sachant que l'aménagement du triangle du centre bourg est un des projets phares de la mandature, que la subvention Proxima est cumulable avec d'autres financements (notamment la DGE), il souhaite que la municipalité dépose un dossier de demande de subvention dans ce cadre.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, **le conseil municipal accepte que la municipalité dépose une demande de subvention dans le cadre du Programme Proxima 2008/2013, pour le financement du projet d'aménagement du triangle du centre bourg.**

6. Plan de référence et implantation de futurs commerces à Fors

Monsieur le maire informe les membres du conseil qu'il a été sollicité à deux reprises par des personnes qui voulaient connaître les possibilités d'implantation de nouveaux commerces à Fors. A l'heure actuelle, il est difficile de leur proposer autre chose que la zone des Grolettes. Le Plan de référence - élaboré sous l'ancienne municipalité - prévoyait que la maison Desrués accueille un commerce, dans sa partie ancienne forge + préau.

Le débat s'engage, notamment sur le fait que plusieurs conseillers craignent que l'implantation d'un commerce à cet endroit, sans savoir ce qui y sera réalisé dans l'avenir, ne devienne à terme une contrainte voire une nuisance. Il est également fait état du projet de pôle administratif qui devait, éventuellement, être édifié à cet endroit. N'est-ce pas « mettre la charrue avant les bœufs » ?

Alain Fort répond que c'est une solution pour commencer à aménager le centre bourg et renforcer sa centralité, au lieu de diriger les futurs commerçants uniquement vers la zone artisanale. Il demande donc aux conseillers de répondre à la question suivante : « l'autorisent-ils à proposer ce lieu comme possibilité d'implantation lorsqu'il sera sollicité par d'éventuels investisseurs ?

Après en avoir délibéré et vote à 2 voix CONTRE et 14 voix POUR, le conseil municipal accepte que **cette partie de la maison Desrués soit proposée à la vente comme implantation possible pour un futur commerce ;**

7. Cérémonie du 5 décembre 2009 : Journée nationale d'hommage aux “ morts pour la France ” de la guerre d'Algérie et des combats du Maroc et de la Tunisie

- rendez-vous à la mairie à 11 h 00
- dépôt de gerbe au monument aux morts
- allocution
- vin d'honneur

8. Ateliers du mercredi : modification des horaires de l'accueil du matin

Etant donné qu'aucun enfant n'arrive tôt le matin, l'accueil des ateliers du mercredi est modifié, **il débute à 7 h 45** au lieu de 7 h 15.

9. Abattage des arbres

Jean-Pierre Magneron et un représentant de l'ONF ont été missionnés pour faire le point sur l'état sanitaire des grands arbres de la commune. Le bilan est le suivant :

- Un noyer place du Champ de Foire est mort et doit donc être abattu
- Un marronnier place du Champ de Foire, à l'entrée gauche du parc Desrues, dont le tronc est creusé et montre des faiblesses, doit être abattu par précaution
- Les tilleuls de l'allée de l'Eglise doivent être émondés

Le devis donné par l'ONF pour l'ensemble des travaux est de 404,64 € HT pour l'abattage des deux arbres et 1.176,96 € HT pour le façonnage du bois (coupe et mise en piles), sans l'évacuation du bois, soit au total 1.601,20 € TTC.

Le SIVOM de Prahecq propose un devis de 1.043,10 € TTC comprenant : l'abattage des deux arbres, l'évacuation du bois et le transport à la déchetterie, l'arrachage des souches et le transport en carrière, la remise en état du terrain avec apport de terre. Les travaux pourront commencer quand le terrain sera gelé.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal **d'accepter le devis du SIVOM pour effectuer les travaux d'abattage.**

Pour ce qui concerne l'émondage des tilleuls, il est décidé de reprendre contact avec l'ONF et de demander des devis à d'autres entreprises spécialisées.

10. Journées régionales de l'arbre et de la haie 2009 : Plantations à l'école primaire

Jean-Jacques Bazireau informe les participants que la journée de plantations à l'école primaire, animée par Prom'haies et l'APE, avec les enfants de la classe de CP de Fors, s'est bien déroulée. Tous les participants étaient satisfaits.

Alain Fort rappelle qu'une subvention a été demandée dans le cadre des Journées régionales de l'arbre et de la haie 2009, il vient de recevoir un courrier de la Région l'informant que l'attribution d'une subvention de **1.332 €** (sur une dépenses de **1.952,75 €** TTC) sera proposée à la Commission permanente du 27 novembre prochain.

11. Gestion administrative : externalisation des paies

Monsieur le maire expose qu'il souhaite que la gestion des paies des agents se fasse désormais au Centre de gestion des Deux-Sèvres à Saint-Maixent. Ce service est proposé par le CdG79 pour un coût 3,99 € par bulletin, auxquels s'ajoutent les frais postaux à leur rembourser. Chaque mois la mairie fournit les éléments variables (changement d'indice, nombre d'heures de travail, nombre d'heures complémentaires,...). En retour, nous recevons les bulletins et les différents bordereaux (Urssaf...) la saisie comptable reste à la mairie.

Les raisons de ce choix sont principalement : que la paie se fait actuellement sur un poste unique ; en cas d'absence le seul recours est de faire appel à la formatrice du logiciel paie ; or, la municipalité connaît actuellement des soucis avec son fournisseur logiciel ; le retrait de la paie serait un argument de plus à lui opposer.

Afin que la bascule puisse se faire au mois de janvier prochain (pour que le CdG79 puisse traiter la DADS complète en 2010), il est nécessaire de transférer ce service dès le mois de décembre (établissement des paies en double de manière fictive le mois précédant la bascule). Alain Fort demande donc aux membres du conseil d'accepter ce transfert dès décembre 2009.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, **le conseil accepte que la gestion des paies soit transférée au Centre de gestion des Deux-Sèvres, dès le mois de décembre 2009, pour la somme indiquée ci-dessus.**

12. Ligne Haute Tension 2 X 400 Granzay - Valdivienne

Le renforcement des pylônes de la ligne HT qui traverse le territoire de la commune est en cours depuis plusieurs années. C'est au tour du pylône 19, route de la Prairie, de subir des travaux de **novembre 2009 à décembre 2010.**

13. Commission des affaires scolaires de la Communauté de communes : achat de matériel informatique pour les écoles

L'achat et la maintenance du matériel informatique dans les écoles sont de la maintenance de la CCPC. Précédemment, la CCPC procédait au renouvellement du parc informatique par tiers tous les trois ans environ. Cependant, le projet ENR (écoles numériques rurales) mis en place en cours d'année, a changé la donne.

⇒ Sachant que sur le RPI seule l'école de St-Martin de Bernegoue a reçu une dotation ENR

⇒ Sachant qu'il y a lieu de respecter un principe d'égalité entre toutes les écoles de la CCPC et qu'il y a lieu de tenir compte des évolutions techniques et pédagogiques

la commission de la CCPC a décidé, dans sa séance du 9 novembre dernier, que toutes les écoles du territoire communautaire disposeront d'une dotation correspondant au cahier des charges ENR, à savoir :

- Un tableau blanc interactif (TBI)
- Une valise pour mini-PC avec borne WIFI
- 9 mini-portables élèves 10"
- Un poste enseignant 15"
- Un logiciel d'animation et de supervision
- Une imprimante laser Brother HL 2150N noir et blanc
- Une station serveur ACER
- Un disque dur externe 250 Go

A noter que les écoles n'entrant pas dans le cadre du projet ENR recevront un vidéo projecteur à la place du TBI

La CCPC assurera la maintenance de la nouvelle dotation mais n'interviendra plus sur les anciens PC ; elle prendra quand même en charge, en plus de l'imprimante noir et blanc prévue dans la dotation ENR, une imprimante jet d'encre couleur et un scanner.

Les communes conservent à leur charge : l'accès Internet, l'aménagement des locaux (prises, câblages....) les consommables et la sécurisation du local.

14. « Enfouissement des réseaux » : décision modificative pour paiement de la maîtrise d'oeuvre

Alain Fort informe les conseillers que le coût de la maîtrise d'oeuvre réalisée par SEOLIS (1.829,31 € TTC) n'avait pas été prévu au budget primitif de cette opération. Le solde étant insuffisant, il conviendrait de faire la DM suivante :

D.M. N° 6 – Virement de crédit sur l'opération N° 223				
Opération	chapitre	compte	libellé	montant
Crédits à ouvrir				
223	23	2315	Enfouissement des réseaux d'électricité	+ 400 €
Crédits à réduire				
252	23	2315	ABRIBUS	- 400 €

Après en avoir délibéré à l'unanimité, **le conseil accepte cette décision modificative.**

15. Signalisation horizontale : peinture des parkings de l'école et de la salle polyvalente

Marc Chollet expose que la commission aménagement a souhaité, pour des raisons de sécurité, faire matérialiser par une peinture spéciale au sol :

- l'emplacement pour personne handicapée et les places de stationnement devant l'école maternelle
- les places de stationnement devant la salle polyvalente
- le transfert de l'emplacement pour personne handicapée à l'arrière de la salle polyvalente, ce qui facilitera les déplacements entre le véhicule et la salle
- l'arrêt du bus scolaire devant le nouvel abribus (rue de l'Eglise)

Il a reçu deux devis :

L'entreprise Viamark (79 – Coulonges s/l'Autize) propose de réaliser ces travaux avec une peinture résine pour une somme de 1.614,60 € TTC ;

L'entreprise SMS Signalisation Multi Services (85 – Azenay) a fait une offre avec le même type de peinture pour un total de 844,37 € TTC.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal retient l'offre de SMS pour 844,37 € TTC.

16. Demande de subvention exceptionnelle de la part de l'association P'tit Club

Stéphanie Delgutte donne lecture à l'assemblée d'une demande de l'association P'tit Club qui souhaite donner un goûter de Noël avec spectacle à ses adhérents et faire appel à une compagnie professionnelle : Etant donné qu'ils ont fait le choix de ne pas demander de participation à leurs adhérents et que leur demande de subvention auprès du Conseil général a été refusée, ils se tournent vers la municipalité afin qu'elle les aide à financer ce spectacle pour une somme de 200 €.

Sachant que ce spectacle est réservé aux adhérents du P'tit Club et que la municipalité organise déjà un goûter spectacle de Noël **gratuit et ouvert à tous les enfants de la commune, le conseil municipal, à l'unanimité, refuse d'octroyer cette subvention exceptionnelle.**

17. Demande de marché le jeudi matin

Lors du dernier conseil, il avait été fait état d'une demande d'un commerçant qui souhaitait organiser un marché le jeudi matin en proposant la vente de fromages et de charcuterie vendéenne.

Il avait été décidé de lui proposer le samedi matin au lieu du jeudi. Contact pris, ce commerçant n'a pas de disponibilité ce jour là. Le sujet est donc clos.

18. Dates à retenir

- **Jeudi 26 novembre à 18 heures** à la mairie : ouverture des plis de la consultation « Maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation de la toiture de l'école primaire » avec la commission aménagement.
- **Vendredi 4 décembre à partir de 18 heures** à la mairie : nous fêtons la naissance de Maël.
- **Samedi 5 décembre au monuments aux morts à 11 heures** : cérémonie d'hommage aux morts pour la France " de la guerre d'Algérie et des combats du Maroc et de la Tunisie
- **Lundi 11 janvier 2010 à 18 h 30 à la salle polyvalente** : vœux de la municipalité, remise du bulletin municipal et vin d'honneur.
- **(A confirmer) Vendredi 15 janvier 2010 à 18 h 30 à la salle polyvalente** : vœux de la Communauté de communes Plaine de Courance
- **Vendredi 22 janvier à 19 h 30 à la salle polyvalente** : repas communal

****_***

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 15

****_***

Les conseillers,

le maire,